

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, maire.

Etaient Présents, Mesdames et Messieurs : VILLEY, PLAZIAT, FRANCOIS, CARON, COIGNARD C., COIGNARD A, REBUT, DUTILLEUL, LUSIAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs DETUNE, LEGAY, HUMBERT, MORIN.

Absents : Messieurs LAVIGNE et RIVOUAL.

Secrétaire : Monsieur PLAZIAT Eric.

#### Projet d'achat d'un terrain

Madame LEBLANC expose au Conseil Municipal l'idée d'acheter le terrain situé 13 route de Pont-Audemer, cadastré AB 273 d'une surface de 2000m<sup>2</sup> pour y aménager un parc de jeu communal avec des tables de pique-nique, quelques jeux et un petit pont rejoignant la ferme communale.

Ce terrain est actuellement mis en vente à 84 000€ mais les propriétaires pourraient le vendre 80 000€ à la commune.

Après délibéré, le conseil autorise Madame le Maire à faire une proposition à 80 000€ et si celle-ci est acceptée, à signer tous documents y afférents.

#### Reclassification du terrain rue du Bosc Carré

Madame LEBLANC présente au conseil une démarche administrative nécessaire à la vente du terrain rue du Bosc Carré (ZD 150, 148, 147)

Ce terrain actuellement dans le domaine public de la Mairie ne peut pas être vendu en l'état, Monsieur PLAZIAT précise qu'il doit être déclassé dans le domaine privée afin d'officialiser sa déclaration en terrain à bâtir.

Il ajoute qu'un acheteur est sur l'achat avec le financement nécessaire et le permis accepté.

Le Conseil Municipal autorise la déclassification de cette parcelle.

#### Proposition de devis (Travaux de la future Médiathèque)

Madame le Maire présente au Conseil les devis demandés concernant les entreprises en charge de la sécurité sur le chantier de la réhabilitation de la future médiathèque.

Après délibéré, le conseil accepte :

- DEVIS 2356487.1 de la société APAVE pour un montant de 6 125,00€ HT

### Convention d'intervention EPFN

L'EPFN ayant récemment acheté le site dit ALLIX situé 4 route de Vannecrocq, présente à la commune une convention d'intervention pour y faire une étude technique pour les travaux de démolition, de désamiantage et le futur projet immobilier.

Le coût de cette intervention s'élevant à 70 000€ HT repart en :

- 40% du montant HT à la charge de la Région Normandie
- 40% du montant HT à la charge de l'E.P.F. Normandie
- 20% du montant HT à la charge de la Ville et la TVA correspondante

Le Conseil accepte la convention d'intervention et autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

### Convention d'étude flash EPFN

L'EPFN propose également un projet d'étude flash proposant :

- Un diagnostic technique, urbain et règlementaire sommaire
- Une approche capacitaire sur la base de la programmation envisagée par notre collectivité
- Un premier bilan prévisionnel de l'opération et une feuille de route opérationnelle

Également pour l'ancienne gainerie situé 4 route de Vannecrocq.

Considérant l'avantage qu'il représente pour la commune et le financement total de celui-ci par l'EPFN.

Le Conseil autorise Madame le Maire à accepter le projet et à signer tous documents y afférents.

### Courrier d'ADDCIT'EURE Ouest

Madame le Maire fait la lecture au conseil d'un courrier de l'association ADDICT'EURE Ouest. Ce courrier mentionne une demande de subvention causé par un retour à zéro suite au changement de président.

Considérant la cause de cette association justifiable, le conseil accepte à nouveau de la subventionner pour un montant de 200€.

### Questions/Informations diverses :

#### *Travaux du réseau d'eau rue André Morin*

Monsieur PLAZIAT informe le Conseil des travaux de remplacement du réseau d'eau prévu rue André Morin pour une durée de deux mois. Ces travaux commenceront le lundi 10 juin 2024 de l'impasse de la Forge au foyer du Grand-Lieu.

La question se porte sur la circulation, la société BOUYGUES ENERGIES SERVICES et Monsieur PLAZIAT ont rendez-vous lundi 10 juin afin d'échanger sur la fermeture ou non de la route de Vannecrocq.

Le Conseil Municipal informe Monsieur PLAZIAT que l'idéal serait de fermer cette rue pendant les vacances scolaires pour ne pas créer de tension au trafic routier, mais la décision reviendra au Syndicat d'eau.

Un boitage est prévu dans les jours à venir pour en informer les riverains.

#### *Travaux de voirie*

Monsieur PLAZIAT évoque également les travaux de voirie prévu rue du Maquis Surcouf et rue du Stade. Celui-ci à demander à VIAMAP de lancer les appels d'offres début juillet pour éventuellement entamer les travaux courant septembre ou octobre 2024.

#### *Devis ATTILA*

Concernant le toit de la salle des fêtes, après la première campagne de travaux de réparation de son étanchéité, de nouvelles fuites sont apparues. Une nouvelle demande de devis a été faite auprès des sociétés.

Pour ces travaux a retenu le devis :

- DEVIS N° DE-172-2024-134.2 de la société ATTILA pour un montant de 7 993.20€ TTC.

Le Conseil Municipal relève des soucis récurant avec le toit de la salle des fêtes mais malheureusement, le budget pour une restauration totale serait trop onéreux pour la commune cette année.

#### *Remerciements des associations*

Madame LEBLANC fait la lecture des lettres de remerciement des associations, suite à leurs demandes de subventions accordées.

#### *Emploi saisonnier*

### **Article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts durant l'été. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil municipal de créer, à compter du 17 juin 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée

hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel sur une période allant du 17 juin au 08 septembre 2024 suite à un accroissement saisonnier d'activité des espaces verts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 17 juin 2024 jusqu'au 08 septembre 2024.**
- **La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

#### *Devis ATELIER GOUTY*

Considérant la poursuite du remplacement des vitraux de l'église, une demande devis a été fait chez des maître verrier.

Pour ces travaux, le Conseil Municipal retient le devis :

- Devis-2024-000035 de la société ATELIER GOUTY pour un montant de 7 920.00€ TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

#### *Vente d'une parcelle rue de Normandie*

Monsieur et Madame JULOU, propriétaires du 9 rue de Normandie (Cadastré ZD 289) souhaiteraient créer une entrée extérieure donnant un accès direct à leur jardin.

Ce changement engendrera une servitude de passage sur une portion de parcelle communale et le conseil s'oppose à la servitude.

Il propose de vendre ces 15m2 (valeur approximative) au prix de 1 500€ net pour la commune.

L'intervention à leur charge d'un géomètre sera nécessaire afin de modifier le cadastre pour la création d'une parcelle extraite de la propriété communale.

Le conseil autorise Madame le Maire à faire une proposition et à signer tous documents y afférents

### *Tapage*

L'abri de bus et les toilettes publiques situés derrière l'Église ont été récemment tagué.

Madame le Maire s'est directement adressée aux coupables, filmés par les caméras de surveillance, et a exigé qu'ils nettoient leurs œuvres en espérant que cela leur serve de leçon.

Diverses plaintes lui sont remontés à propos de tapage provoqué par des cyclomoteurs.

Elle ne souhaite pas faire intervenir la gendarmerie pour le moment, mais reste attentive et va à nouveau interpeler les jeunes. La dissuasion reste pour elle la meilleure des solutions.

Monsieur CARON montre à Madame LEBLANC une plaque d'époque retrouvée Allée des Soupirs qui aurait été cassée volontairement. Les agents communaux se chargeront de la réparer.

### *Arrêté de numérotation*

Monsieur FRANCOIS fait la lecture du nouvel arrêté de numérotation.

Cet arrêté présente deux nouvelles adresses :

- **380 route de la Câblerie** parcelle cadastrale J 378, 381, 384
- **384 route de la Câblerie** parcelle cadastrale J 378, 381, 384

Le conseil approuve cette nouvelle numérotation.

*Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h30.*